

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 62, insérer l'alinéa suivant :

« 21 *ter*. Réaffirme que la politique agricole commune a pour mission de permettre la transition écologique de l'agriculture européenne ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble du système agricole et alimentaire est responsable de près de la moitié du réchauffement climatique global du fait des gaz à effet de serre qu'il génère, contribue à la déforestation, repose sur l'utilisation de ressources non-renouvelables, contamine l'environnement et les hommes et contribue à la destruction des sols et de la biodiversité.

De plus, les études scientifiques prouvent que les aliments issus de l'agriculture biologique sont meilleurs pour la santé que ceux issus de l'agriculture conventionnelle, utilisant des pesticides comme le glyphosate, ou ultra transformés qui représentent un danger. Il s'agit aussi d'un formidable vivier d'emplois.

Dès lors il est nécessaire d'engager au niveau européen une transition écologique de l'agriculture. La PAC doit en être le fer de lance.